

PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Financière du 24/06/2024

Skatepark Le Hangar - Nantes – 18h30

STRUCTURES PRÉSENTES : Amicales laïques de Château-Thébaud, La Chevrolière, Prinquiau, Rouans, Saint-Sébastien sur Loire, Savenay, Vertou, Maison des Citoyens du Monde associations affiliées représentées

STRUCTURES EXCUSÉES : Gilles Cavé, Florence Lacaze

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL PRÉSENTS : Martial Gombert – Roger Moreau – Thierry Plessis – Yves Pouzaint – Hanitra Rabefitseheno –

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL EXCUSÉS : Gilles Cavé, Marie-Laurence Derrien – Florence Lacaze – Maryse Quélard –

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FAL ABSENTS :

AUTRES INVITÉ-ES PRÉSENT-ES : Eric Girardeau, Commissaire aux comptes Cabinet PG&A – Philippe Sanquer, Expert-comptable Cabinet COCERTO – Catherine Coirier, responsable financière – Raphaël Pappo, responsable des Ressources humaines – Sophie Guérin, responsable du service Vie associative Jeunesses CRVA – Bérengère Saulnier, responsable du service Éducation, Tourisme social et solidaire.

ORDRE DU JOUR :

I - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIERE

1. Vote du procès-verbal de l'Assemblée générale financière 2023 (comptes 2022)
2. Vote des comptes 2023
3. Stratégie Ressources humaines

II- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DU·DE LA DÉLÉGUÉ·E APAC/MAC

Le lundi 24 juin 2024 à Nantes, les structures affiliées à la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique sont invitées en assemblée générale financière sur invitation du président Yves Pouzaint.

Il a été établi un recueil des membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée était présidée par Monsieur Yves Pouzaint, Président de la FAL 44.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Thierry Plessis, Trésorier adjoint de la FAL 44.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président.

L'assemblée générale financière est convoquée en vue de l'approbation du rapport financier 2023 de la FAL 44 conformément à l'article 8 des statuts.

Le Président Yves Pouzaint remercie les personnes présentes et ouvre l'assemblée générale financière.

1 – VOTE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE DE 2023 (COMPTES 2022)

Le procès-verbal de l'assemblée générale financière de l'année 2023, portant sur les comptes de l'année 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – Vote sur les comptes 2023

INTERVENTION DE M. PHILIPPE SANQUER, EXPERT COMPTABLE, CABINET COCERTO

M. Philippe Sanquer présente les comptes de la FAL 44 arrêtés au 31/12/2023. Ces comptes regroupent cinq entités, le Skatepark Le Hangar, les établissements de Préfailles, l'établissement Formation, FAL éditions et le Siège, avec une distinction faite entre deux sortes de produits, les ressources associatives (+260 000 €) d'une part, et les prestations vendues (+400 000 €) d'autre part. S'ajoutent à cela les charges externes, liées à l'activité, qui représente (272 000 €). Contrairement à celui de l'année 2022, le résultat qui ressort pour l'année 2023 est positif (+211 373 €)

La trésorerie est bonne. Le bilan montre que les fonds propres de la FAL44, soit la situation nette comptable, représentent 6 000 000 €.

INTERVENTION DE M. ERIC GIRARDEAU, COMMISSAIRE AUX COMPTES CABINET PG&A

M. Eric Girardeau, après avoir présenté la mission de Commissaire aux comptes, certifie que les comptes de la FAL 44 sont réguliers et sincères.

Il remet le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées, en soulignant l'existence d'une nouvelle convention réglementée, du fait que la FAL 44 s'est portée caution solidaire de deux emprunts de la SASU, ce qui représente donc un engagement financier

RAPPORT DU RÉALISÉ 2023 PRÉSENTÉ PAR MARTIAL GOMBERT, TRÉSORIER DE LA FAL 44

Martial Gombert présente le rapport de gestion de la FAL 44 relatif aux activités et comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'une analyse du compte de résultat 2023 pour les services et établissements de la FAL 44 conformément au rapport financier.

Il présente une répartition des postes de recettes et de dépenses pour l'année 2023, soulignant que 2023 a été pour la FAL 44 la deuxième année excédentaire post-covid et que la mobilisation du personnel de la fédération mérite d'être saluée.

Il présente un tableau permettant de faire la synthèse de l'activité de la FAL44 par services et établissements, en précisant les faits manquants de chaque activité.

La parole est passée aux représentant·es des amicales présentes pour les questions.

QUESTIONS – RÉPONSES AVEC L'ASSEMBLÉE

Pas de question.

3– STRATEGIE RESSOURCES HUMAINES

Raphaël PAPPO, Responsable des Ressources humaines, fait un point sur les actions réalisées sur 2023 et dans la continuité de la stratégie RH adoptée selon le plan triennal de la Fédération, puis sur les actions à venir sur l'année 2024.

6- RESOLUTIONS

1^{ère} RÉSOLUTION

L'assemblée générale financière vote le rapport financier, approuvant ainsi les comptes tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 21 mai 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2E RÉSOLUTION

L'assemblée générale financière, après lecture par Eric GIRARDEAU, commissaire aux comptes du Cabinet PGA, du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3E RÉSOLUTION

L'assemblée générale financière, après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels et décide d'affecter le résultat 2023 :

soit 211 373,54 € au compte report à nouveau.

31/12/2023 Report à nouveau	686 304
Affectation du résultat 2023	211 374
01/01/2024 Report à nouveau	897 678

L'assemblée générale financière décide d'affecter le solde du résultat de 211 373.54€ au compte « report à nouveau ». Après cette opération le solde du compte report à nouveau est créditeur de : 897 677.69 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4E RÉSOLUTION

Quitus est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ APAC / MAC

Un candidat : Yves Pouzaint

Candidature adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale est levée.

Fait à Nantes, le 25 juin 2024

Le Président de Séance

Le Secrétaire de Séance

Yves Pouzaint
Président

Thierry Plessis
Trésorier adjoint